

# LES LIBERTÉS EN FRANCE

La liberté est l'une des grandes valeurs de la France. On la retrouve dans sa devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Les libertés sont **garanties** par la Constitution de 1958 et les textes qui lui sont associés, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Charte de l'environnement. La Constitution pose aussi des limites pour que la liberté des uns ne **nuise** pas à celle des autres.

## ALLER ET VENIR

Tout **citoyen** est libre de circuler sur le territoire français, d'y être en sécurité, et d'en sortir ou d'y rentrer. Un **mineur** doit avoir une autorisation de sortie du territoire s'il ne voyage pas avec ses parents.



## PENSER ET S'EXPRIMER

Les Français sont libres de penser ce qu'ils veulent et d'exprimer leurs idées et opinions. Cela peut se faire en parlant (télévision, radio, conférences...), en écrivant (livres, journaux, Internet, réseaux sociaux), en manifestant...



## INFORMER

La presse est libre en France. Les journalistes peuvent donc librement informer le public sur ce qu'il se passe dans le pays et dans le monde et exprimer leur opinion sur les événements. Dans certains pays, les journalistes sont menacés de prison ou emprisonnés et l'accès à Internet est limité pour les empêcher d'exercer leur métier.



## S'AIMER

En France, tout le monde est libre d'aimer qui il veut, de lui tenir la main et de l'embrasser dans la rue. Ce n'est pas le cas partout : par exemple, dans certains pays, les **homosexuels** risquent la prison ou d'être condamnés à mort. Depuis 2013 et la loi sur le mariage pour tous, les Français de même sexe ont le droit de se marier. C'est le cas dans environ 30 pays dans le monde (sur 195 pays).



## CROIRE OU NE PAS CROIRE

En France, chacun est libre de choisir sa religion et de la pratiquer librement. On peut croire en un ou plusieurs dieux mais aussi ne pas croire et ne pas avoir de religion.



## DICTIONNAIRE

**Garanti** : ici, protégé.

**Nuire** : faire du tort, faire du mal.

**Citoyen** : habitant d'un pays ayant des droits (comme voter) et des devoirs (comme respecter les lois).

**Mineur** : personne de moins de 18 ans.

**Homosexuel** : personne attirée par les personnes du même sexe qu'elle.

